

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à la simple question Alexandre Rydlo - Quelles mesures complémentaires
pour traiter les violences des hooligans du sport ? (23_QUE_62)

Rappel de l'intervention parlementaire

Samedi 09.12.2023 a eu lieu un match de "Super League" entre les équipes de football du Lausanne-Sport (VD) et du FC Servette (GE) au Stade de la Tuilière à Lausanne. A nouveau des heurts ont eu lieu entre "supporters" des équipes de football avant, pendant et après le match. Ces heurts ont pris à partie les forces de police, les forces de sécurité privée, et des simples citoyen-ne-s.

C'est inadmissible.

Le 22.05.2018, le soussigné déposait l'interpellation 18_INT_180 "Violences, troubles de l'ordre public et perturbations de la circulation des trains par des hooligans du sport – Quel bilan, comment les supprime-t-on et comment répercute-t-on les coûts aux clubs de sport concernés ?" à laquelle le Conseil d'Etat répondait en date du 03.10.2018 en expliquant sa stratégie et les mesures prises pour lutter contre ce problème. A l'issue du traitement de cette interpellation lors de la séance du Grand Conseil du 19.02.2019, le soussigné déposait une détermination, laquelle a été acceptée à l'unanimité (sauf erreur) par le Grand Conseil.

Depuis lors, et presque 5 ans plus tard, il n'y a eu aucune réponse à cette détermination, pas plus que le problème n'a été réglé.

Aussi le soussigné pose-t-il la question suivante :

Quelles sont les mesures complémentaires que le Conseil d'Etat compte mettre en place pour traiter, si ce n'est régler, le problème des violences, troubles de l'ordre public et perturbations de la circulation des trains par des hooligans du sport ?

De manière plus générale, il serait bien de répondre à la Détermination mentionnée ci-dessus et de renforcer les mesures de répression et de préventions.

Merci.

Chavannes-près-Renens, 19.12.2023

Alexandre Rydlo, Député socialiste

Réponse du Conseil d'Etat

Avant même le match du 9 décembre 2023 entre le Lausanne-Sports et le Servette FC, des démarches ont été entreprises par les autorités et la police pour tenter d'anticiper le phénomène. En effet, la présence depuis le mois de juillet 2023 de 4 clubs vaudois dans les deux ligues supérieures du football suisse, ainsi que celle du LHC en ligue nationale de hockey sur glace, implique d'importants dispositifs d'ordre et de sécurité publics. Dans le cadre de l'opération dite MERCATO, la Police cantonale (PCV) et les polices communales vaudoises se sont organisées et coordonnées, sous l'égide du Conseil cantonal de sécurité (CCS), afin de disposer des ressources suffisantes pour faire face à ces manifestations sportives. Il y a toutefois lieu de noter que ces dispositifs d'ordre et de sécurité publics viennent s'ajouter aux tâches et missions de la police, dans un contexte déjà lourd de disponibilité des effectifs.

La réponse sécuritaire ne constitue toutefois pas la solution aux problèmes du hooliganisme, qui est un enjeu global sur l'ensemble du territoire et implique une multitude de parties, au niveau fédéral comme cantonal, institutionnelles comme privée. En particulier, la Swiss football league (SFL) et les clubs de football doivent jouer un rôle important dans la résolution des problèmes, bien que les moyens contraignants en mains des autorités soient limités.

Les autorités, avec l'appui de la police, agissent tout d'abord sur les clubs en exploitant le cadre de la loi sur la facturation des prestations matérielles de l'Etat (LFacManif). Ainsi, les 5 clubs évoqués plus avant sont actuellement impliqués dans une démarche visant à passer une convention avec les pouvoirs publics (canton et communes) prévoyant une participation renforcée aux frais de sécurité publique. Ce type de convention permet aux autorités d'imposer des règles en matière de sécurité et encourage les clubs à mettre suffisamment de ressources dans le domaine de la sécurité privée, qui est de leur ressort. Par ailleurs, les clubs sont tenus de faire valider leurs concepts de sécurité par les autorités, ce qui renforce le contrôle. Une des difficultés vécues lors des troubles à l'ordre public réside dans le fait que ceux-ci se produisent hors des stades, parfois bien au-delà lors de cortèges ou de transits.

Durant la saison 2018-2019, la Plateforme de coordination policière sport (PCPS) a introduit pour la première fois la Présentation électronique de la situation sportive suisse, dite "reporting", qui permet d'analyser rétrospectivement un événement en tenant compte de tous les constats effectués par les services impliqués dans la sécurité. Ce reporting a été présenté par la Conférence des directrices et directeurs des départements de justice et police (CCDJP) lors d'une conférence de presse en date du 5 juillet 2019. Les données montrent que la situation en matière de sécurité autour des matchs de la Swiss Football League est restée largement inchangée au fil des ans. En réponse à cette situation, la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS) a mis en place, en collaboration avec la Swiss Football League, le groupe de travail "Biglietto+" au printemps 2022. Ce groupe de travail était composé de représentants des autorités, de la SFL et d'experts externes. Les objectifs du groupe de travail étaient, d'une part, d'obtenir une vue d'ensemble de la situation concernant les débordements de supporters dans le cadre de matchs de football et, d'autre part, de procéder à une évaluation technique et juridique concrète des mesures dans le domaine de l'accès et de la billetterie personnalisés.

Les résultats des questions traitées ont ensuite été consignés dans le rapport "Biglietto+" du 19 décembre 2022. Ce rapport a été la base du lancement du projet « Progresso » qui vise, entre autres, à la mise en place d'un modèle en cascade au niveau national qui prévoit des sanctions de plus en plus sévères en fonction de la gravité des incidents.

En outre, le rôle de la CCDJP a été étendu pour qu'elle puisse être consultée sur les sanctions à prendre. Les membres de la CCDJP ont validé le rapport Progresso lors d'une séance fixée au 25 janvier 2024, sous réserve de quelques corrections d'ordre technique qui doivent encore être apportées. Les mesures préconisées pourraient être mises en œuvre dès la saison 2024/2025. Elles peuvent toutefois déjà réunir les autorités en charge des autorisations et prendre des mesures dans l'esprit de celles qui seront prévues dans le modèle en cascade.

A la suite des événements du 9 décembre 2023, le DJES a actionné ce dispositif et a saisi la CCDJP, ce qui a permis de prendre les décisions suivantes :

- Fermeture du secteur D (bloc debout lausannois) pour le match du 20 janvier 2024.
- Gel immédiat et simultané de la vente de billets pour ce match, avec l'impossibilité de reporter son ticket déjà acheté sur d'autres secteurs.

Un huis clos pour le prochain derby Servette – LS qui se déroulera le 10.03.2024 ; A noter toutefois que le Canton de Genève, en coordination avec les autorités vaudoises, a décidé de lever le huis clos suite à un nouveau dispositif sécuritaire proposé par le Servette FC pour le match en question. Un bilan sera effectué après cette rencontre pour déterminer si ces nouvelles mesures ont donné satisfaction.

Les autorités et services cantonaux continuent à s’impliquer au sein des instances nationales dans la lutte contre le hooliganisme et le développement de solutions pouvant avoir un effet sur le phénomène. Toutefois, il faut maintenant laisser le concept Progresso adopté le 25 janvier 2024 déployer ses effets et en tirer un bilan en fin de saison.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d’Etat, à Lausanne, le 28 février 2024.

La présidente :

Le chancelier a.i. :

C. Luisier Brodard

F. Vodoz